

DEPARTEMENT  
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024\_56

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 030-213000201-20241217-D2024\_56-DE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	16

Date de la convocation :  
11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 16 décembre à 18 heures 30,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame  
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :  
11/12/2024

**Présents :**

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,  
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Isabelle Dos Reis, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille  
Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Tricou  
Sébastien, Françoise Turrubio, Daniel Weyh.

**Procurations :**

Madame Sylvie Devassine donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Matini  
Madame Karine Noguera donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu  
**Absente :** Madame Mireille Gassier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Daniel Weyh

**Délibération n° 2024\_56 : Affectation d'écart en déficit sur opération de gestion de la régie eau et assainissement**

Exposé : Sébastien Tricou

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les opérations de gestion de la Régie eau et assainissement ;

Considérant que malgré les recherches, il est demeuré impossible de retrouver l'origine de la discordance entre le crédit du compte DFT Net et le montant des recouvrements et impayés pour le deuxième semestre 2022 et les 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> semestres 2023, d'un montant cumulé de 188.90€ ;

Considérant les titres 5/2022, 125/2023 et 87/2024.

**Le conseil municipal, entendu l'exposé,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

► Décide d'autoriser l'affectation des écarts constatés entre le compte DFT Net et la somme des recouvrements et impayés en charges de gestion courantes au compte **6583 « déficits sur opérations de gestion**, sur la régie eau et assainissement pour un montant de 188.90€.

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
André BRUNDU

